## Discours d'introduction

de Sandra Daunis, déléguée générale de la Cilpi

A l'occasion du 48<sup>ème</sup> atelier Dihal sur le thème « Les foyers de travailleurs migrants : quoi de neuf pour les anciens ? »

Bonjour,

Monsieur le député,

Mesdames, messieurs,

C'est un grand plaisir et un honneur d'être parmi vous pour évoquer la condition des travailleurs migrants âgés. Et je remercie Sylvain Mathieu, le Délégué Interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement pour l'organisation de ce 48ème atelier.

Avant d'en présenter les différentes interventions permettez-moi de m'arrêter un peu sur le rôle et les missions de la CILPI.

Il y a 18 ans naissait la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées. Sa mission première est de mener des actions en faveur du logement des personnes immigrées et de leur famille. Elle suit, sur un plan général, l'ensemble des questions et politiques liées au logement des immigrés.

Dans ce cadre, la Cilpi pilote et coordonne la mise en œuvre du plan de traitement des foyers de travailleurs et leur transformation en résidences sociales. Les chambres à lits multiples ou de petite surface des foyers sont transformées en logements autonomes du type studio et les résidents, souvent en situation de précarité, bénéficient d'un accompagnement social.

Avoir 18 ans, c'est un âge symbolique, un cap important. Alors que certains parleraient d'indépendance, moi je parlerai de fédération. Nous sommes dans un domaine où se croisent les logiques de l'habitat, de l'intégration, de l'action sociale, tout ceci confronté aux contraintes économiques de plus en plus prégnantes.

La réhabilitation des foyers est essentielle, mais on ne peut pas se contenter de traiter le bâti indépendamment des problématiques sociales, sanitaires, d'insertion et d'accès aux dispositifs de droit commun. Seule la prise en compte de tous ces aspects est gage de réussite.

De ce point de vue, Pierre-Yves Rebérioux avait montré la voie. Je m'inscris pleinement dans la continuité de son action.

Rien ne peut se faire sans les concours mutuels des institutions, le ministère de l'intérieur (plus particulièrement la Direction Générale des étrangers en France dont

la DAAEN), celui du Logement, le ministère des Affaires sociales et de la santé, les collectivités territoriales, l'UESL-Action logement, les bailleurs (bien sûr) et les associations.

Sur un peu moins de 700 foyers recensés, 200 restent encore à traiter. Le travail réalisé est important mais il reste encore beaucoup à faire.

Un réel engagement de tous, est donc nécessaire pour faire de ces foyers transitoires construits dans les années 60, des logements (non pas à part ou spécifiques), mais intégrés aux normes de la société.

Cette même société qui évolue, avec de nouveaux publics fragilisés qui nécessitent eux aussi des logements accompagnés.

Mais comment mieux répondre aux besoins des résidents actuels tout en organisant la transition vers d'autres types de public ?

En la matière il n'y a pas de cadre unique. Tout est lié aux spécificités locales, mais nous parlons là du vivre ensemble et de l'intégration.

L'enjeu pour les résidents est de vivre sereinement dans le respect du droit et de nos valeurs communes.

Le vivre ensemble implique le dialogue. Je souligne, à ce sujet, l'importance des conseils de concertation et du comité de résidents introduit par la loi ALUR (loi de 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové).

Il faut que les résidents puissent évoluer sereinement en métissant leur culture aux valeurs et devoirs de notre pays.

C'est un défi quotidien auquel nous sommes tous confrontés. Et votre présence ici montre à quel point nous partageons cette volonté ambitieuse de donner un toit décent, un accompagnement social et une visibilité sur l'avenir.

Alors aujourd'hui, nous sommes réunis pour parler plus particulièrement des anciens : parmi ceux-ci on peut citer les Chibanis.

Ces immigrés d'après-guerre qui, vieillissants, sont pour 35 milliers d'entre eux logés en foyers ou en résidences sociales. Ils sont venus pendant les 30 glorieuses, d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, pour aider à la reconstruction de la France.

L'immigration venue du Maghreb a longtemps été considérée comme temporaire. Un apport ponctuel de main d'œuvre pour des secteurs en plein développement : bâtiment, sidérurgie, automobile.

Au milieu des années 50-70 près de 3 millions de migrants sont venus travailler en France. Des hommes d'abord seuls, chargés de subvenir aux besoins des familles restées dans leur pays d'origine, et qui réalisent encore aujourd'hui des allers-retours réguliers.

Comme je le disais, 35 000 d'entre eux résident en foyers ou en résidences sociales. Ils sont installés pour le plus grand nombre dans 3 régions (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA). Il s'agit maintenant d'un public fragile confronté à un vieillissement précoce, à la solitude et très souvent en situation de précarité.

Depuis mon arrivée à la CILPI en avril dernier, j'ai visité certains foyers et résidences sociales. J'ai rencontré les résidents, les administrations, les bailleurs et associations.

Par cette phase d'écoute, j'ai pu remarquer que des solutions existent déjà pour sortir ces Chibanis d'une logique de retrait et de marginalisation. On peut citer notamment :

- -Le renforcement du caractère social du bâti (cela concerne les lieux d'échanges, d'écoute, les lieux de soins, l'équipement en mobilier adapté au vieillissement).
- -La valorisation des résidents âgés et leur accompagnement dans les procédures administratives parfois complexes et lors des contrôles souvent mal vécus. L'action sociale a ici toute sa légitimité pour favoriser l'accès au droit.
- -La prise en compte de la réalité des « va et vient » entre leur pays d'origine et la France, et la mise en pratique de la location alternée.
- Enfin, le développement de la mixité des publics tout en garantissant aux résidents âgés la tranquillité dont ils ont besoin.

Cela passe bien sûr par un enrichissement du rôle du gestionnaire de résidence ou du foyer. Je sais que les bailleurs en ont déjà pris la mesure et j'appuierai dans ce sens. Car la CILPI souhaite renforcer son action.

C'est d'ailleurs dans ce cadre, que sera organisé une série de réunions sur le partage des bonnes pratiques qui pourraient être généralisées au sein des foyers et résidences sociales. Tous les acteurs du plan de traitement seront conviés.

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Dans ce 48ème atelier vous seront présentés 4 regards différents et complémentaires portés sur les Chibanis.

Nous commencerons par celui du réalisateur Rachid Oujdi qui nous a fait l'amitié de sélectionner des extraits de son documentaire intitulé « Perdus entre deux rives : les Chibanis oubliés » et de les commenter. Son film a été deux fois primé et présenté dans différents pays tels la région du magreb et le Canada.

Puis, Monsieur Bachelay, Député des Hauts de seine nous présentera le rapport déposé cet été à l'Assemblée nationale, sur la mise en œuvre des conclusions de la mission d'information sur les immigrés âgés.

Monsieur Moncef Labidi, directeur du café social Ayyem Zamen parlera des actions inédites qu'il mène auprès des Chibanis et des Chibanias pour les sortir de leur isolement.

Enfin, j'ai invité le photographe Luc Jennepin à nous parler de son exposition photo intitulée « Chibanis, la question » qui a été présentée à l'Assemblée Nationale.

Bien entendu, chaque intervention donnera lieu à un moment d'échange ou vous pourrez poser vos questions.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent atelier et pour commencer écoutons le témoignage de Rachid Oujdi.